

# Avenir sopra-steria



100% Salariés, Indépendants et Engagés

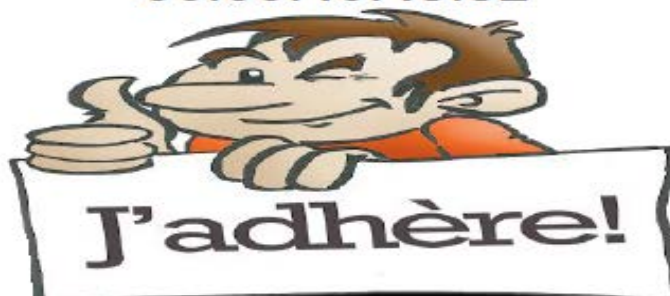
## Obtenir vos droits ... C'est bon pour le moral

Vous êtes cordialement invité le 26 septembre 2019 pour l'audience de plaidoirie à la Cour d'Appel de Paris (audience collégiale) concernant les droits de chaque salarié SSG, AXWAY, I2S, BEAMAP, SBS et SOPRA HR :

Contactez nous pour vos droits

[info@avenir-soprasteria.com](mailto:info@avenir-soprasteria.com)

06.06.40.48.82



1. Frais Professionnels : Le Barème de remboursement des frais Km est inférieur au barème administratif sauf pour une partie des salariés de SOPRA HR.
2. La direction a défini d'autorité des zones urbaines à l'intérieur desquelles elle considère les déplacements professionnels sans frais. C'est illégal.
3. Indemnisation du surtemps de trajet : L'indemnisation obligatoire n'est plus pratiquée par la direction malgré l'obligation légale.
4. Non-paiement des heures supplémentaires : Une multitude de preuves concernant des heures supplémentaires non payées ont été récoltées dans chacune des entreprises de l'UES SOPRA STERIA.
5. Non-respect du Minimum salarial pour les salariés en modalité RTT 2 (3377 Euros /mois en 2019) : Plusieurs centaines de salariés (SSG, I2S, HR Software et SBS ...) sont concernés.
6. Dans l'UES, les salariés en modalité RTT 2 ont un horaire réel de plus de 7h30 par jour tandis qu'ils ont au moins 3 jours de RTT en moins que les salariés en modalité heures (7h22 par jour).
7. La cotisation employeur est inférieure au minimum légale pour la Prévoyance, c'est le salarié qui paie la différence : L'entreprise cotise 1% pour la tranche A du salaire pour la Prévoyance alors que L'article 7 de la convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres prévoit que la cotisation doit être au moins égale à 1,5% de la tranche A du salaire. La direction admet respecter cette obligation uniquement dans SOPRA HR. Pourquoi léser les autres salariés ?
8. Discrimination condamnée mais maintenue : Plusieurs situations de discrimination, condamnées par la justice, paraissent maintenues malgré les multiples alertes.
9. Cotisations AGIRC pour les salariés ETAM 3.2 et 3.3 depuis 1988 : malgré la condamnation et les engagements, la situation n'a pas été régularisée à ce jour

Par ailleurs, la direction a reconnu par écrit les erreurs de paie concernant la Prime de Vacances pour 5000 salariés environ. Nous maintenons l'effort pour faire corriger les autres erreurs de paie.

Nous attendons aussi les résultats de l'enquête GREAT PLACE TO WORK qui n'ont pas été publiés contrairement aux engagements de la direction.

Pour les élections professionnelles 2019, le syndicat AVENIR sopra steria présentera les salarié(e)s apprécié(e)s par leurs collègues, intègres et capables de rester 100% salariés, indépendants et engagés pour les droits des salariés.

Ci-après le formulaire à remplir pour présenter votre candidature à nous retourner par email :

☐ Mme ☐ M. Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Société : ☐ AXWAY

Email : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Souhaite être candidat(e) aux élections professionnelles 2019 sur la Liste du Syndicat AVENIR sopra steria et s'engage en cas d'élection à exercer mon mandat à 100% pour l'intérêt des salariés dans le respect du Code du Travail.

Le / / 2019

Signature : \_\_\_\_\_





Rejoignez le Syndicat AVENIR  
comme candidat(e)s en 2019 aux  
élections professionnelles d'AXWAY

Comme élu(e) AVENIR au CSE, vous

- agirez pour un CSE actif et efficace
- des activités sociales réussies

Le Syndicat AVENIR sopra steria a été créé en 2006.

Il est totalement Indépendant de la direction et 100% Engagé auprès des salariés.

Pour les salariés, il représente un appui qui compte, le consensus, le bon sens et l'action réussie chaque fois qu'il est sollicité dans un dossier individuel ou collectif.

Depuis 2006, AVENIR a défendu des milliers de salariés à l'amiable ou en justice, individuellement ou collectivement avec des actions concrètes et des résultats reconnus.

AVENIR a favorisé et signé des accords positifs (exemple l'accord d'intéressement, l'accord Handicap) et a également organisé les mobilisations chaque fois que les salariés ont eu besoin d'une action d'envergure (exemple en 2019 pour obtenir le surintéressement).

Pour les élections du CSE, contactez :

Joseph RAAD  
DSC AVENIR de l'UES (AXWAY, SSG, I2S, SBS,  
HR, BEAMAP)  
06.06.40.48.82

Ilham TOFFOLETTI  
06.38.27.26.61

Jean-François HEYWOOD  
06.48.20.64.45



Certains dénoncent les salaires et les droits que vous avez obtenu ou que vous obtiendrez avec notre appui ...

... Nous, nous dénonçons les détournements, les parachutes dorés et les injustices pratiqués avec leur complicité directe et indirecte.

Oui aux Élus Indépendants de la Direction et Engagés à 100% pour les Salariés